

N° 32 /10

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
*****Présents : 10
Représentés : 0
Absent Excusé : 1

OBJET :

**CONVENTION
DE
PARTENARIAT
ENTRE
LE CCAS
ET
EDF**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2010

L'an deux mille dix, le trois décembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT CYR SUR MER, réuni dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe BARTHELEMY, Président.

Présents : MM BARTHELEMY – CARISSIMI - BONNES
Mmes SAMAT - DUCHON DORIS - RANERI – DOYET –
ANTONELLI- CALVEZ - SAN ROMA

Excusée : Mme GIRAN SAMAT

Assistent : Mmes GALLERON, Directrice CCAS – PICO, Directrice
Foyer Logements

Le Président expose ce qui suit :

Une convention de partenariat a été signée le 2 juillet 2008, entre l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et Electricité de France pour une durée de 3 ans. Celle-ci a pour objectif de :

- Renforcer le droit à l'accès à l'électricité grâce à un travail d'analyse des situations d'impayés des usagers
- Mener une action de formation et de sensibilisation des CCAS sur le thème : économies d'énergie.
- Promouvoir les expérimentations en matière de maîtrise des dépenses d'énergie
- Développer la communication sur des tarifs sociaux.

Les actions de solidarité exigent l'alliance de compétences et de volontés. C'est pourquoi le CCAS de Saint Cyr sur Mer souhaite s'inscrire dans les orientations données par l'UNCCAS et prévoir un partenariat avec EDF.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après échange de vues entres ses membres,

APPROUVE les termes de l'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention de partenariat entre le CCAS et EDF.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire Président du C.C.A.S.